



DOSSIER D'INSCRIPTION au collège S.A.A.N.

Ouverture une classe CM2/6ème et 5ème

Année 2024 – 2025

(Un dossier et copie par famille)

NOM et Prénoms de l'enfant :

.....

.....

Date de naissance :

Inscription cantine : oui non (remplir la procédure panier-repas)

Chers parents,

Ce dossier est administratif et il précise les relations entre la famille et l'école.

Merci de lire et de remplir les fiches.

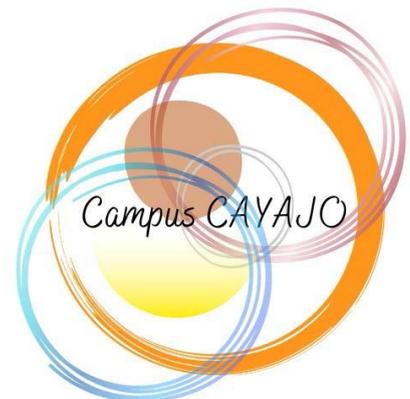
Assurez-vous que l'ensemble des pièces demandées ci-dessous figurent bien dans le dossier.

Important : les deux parents / représentants légaux doivent signer les fiches concernées ;

En cas de séparation du couple (voir modalités éventuelles du jugement) et impossibilité pour l'un des parents de signer le dossier, un courrier attestant l'accord sur le choix de l'école privée est demandé au parent non signataire.

Nous nous souhaitons, pour cette 1er rentrée, une belle et riche année scolaire !

Pour l'équipe, Ludovic Etenna, directeur de l'Ecole D'Ici et du collège S.A.A.N



AIDE-MEMOIRE, LISTE A COCHER

- Merci de nous transmettre tous les documents suivants (marqués d'un ☞ dans le dossier ci-après) :
 - ☞ Copie du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
 - ☞ *En cas de divorce ou séparation des parents, copie du jugement des Affaires Familiales stipulant les conditions d'exercice de l'autorité parentale le cas échéant.*
 - ☞ Certificat / Pages du carnet de santé mentionnant les vaccinations obligatoires à jour.
 - ☞ *En cas de traitement régulier, les ordonnances récentes et médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).*
 - ☞ Certificat d'assurance responsabilité civile pour votre enfant.
 - ☞ Chèques pour paiement des frais de scolarité / Preuve de mise en place d'un virement automatique.
- Merci de vérifier que vous avez bien rempli toutes les fiches marquées d'un ✎ dans le dossier ci-après :
 - ✎ F1 : « Renseignements familiaux »
 - ✎ F2 : « Fiche sanitaire de liaison »
 - ✎ F3 : « Le collégien.ne »
 - ✎ F4 : « Autorisation de sortie » / « Droit à l'image »
 - ✎ F5 : « Engagement »
 - ✎ F6 : « Contrat financier personnalisé »
 - ✎ F7 : « Données à caractère personnel »
- **Merci de conserver chez vous les fiches marquées①.**

* : rayer la mention inutile

 **F1 : RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX**

NOM / Prénom du jeune :

DDN :

Responsables légaux	Responsables légaux
Nom :	Nom :
Prénoms :	Prénoms :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Nationalité(s) :	Nationalité(s) :
Adresse :	Adresse :
.....
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
@ :	@ :

Situation familiale des parents / responsables légaux :

Mariés vie maritale ou PACS séparés divorcés célibataire garde alternée

Autre :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (dans l'ordre) : **1** : Père / Mère * **2** : Père / Mère *

3	4
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Adresse :	Adresse :
.....
Tél. fixe :	Tél. fixe :
Tél. portable :	Tél. portable :

Autre(s) personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école. Agée d'au moins 12 ans, la personne concernée devra présenter une pièce d'identité au personnel pédagogique présent.

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Adresse :	Adresse :
.....
Tél. fixe :	Tél. fixe :
Tél. portable :	Tél. portable :

F2 : FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM / Prénom du Jeune :

Date de naissance : garçon fille

Numéro de sécurité sociale :

NOM / Prénom du père : Tel :

NOM / Prénom de la mère : Tel :

Personne à prévenir en cas d'urgence (dans l'ordre) : **1** : Père / Mère * **2** : Père / Mère *

MÉDECIN TRAITANT :

Nom / Prénom : Tél :

Adresse :

VACCINATIONS

Les vaccinations obligatoires (DTP Polio) de l'enfant sont-elles à jour ? oui non

➔ **Joindre une photocopie des pages concernées du carnet de santé.**

L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT MEDICAL ? oui non

➔ **Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondant (boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).**

NB : Aucun médicament ne pourra être pris à l'école sans ordonnance datée et signée par un médecin.

L'ENFANT A-T-IL DES ALLERGIES ? oui non

Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler).

.....
.....
.....

L'ENFANT A-T-IL CONNU DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ ? (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...). Merci d'en préciser LES DATES et les PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc ?

Merci de nous préciser ce qui vous semble pertinent.

.....
.....

Nous soussignés,

responsables légaux de l'enfant et titulaires de l'autorité parentale, certifions l'exactitude des renseignements mentionnés dans cette fiche.

En cas d'urgence, nous autorisons la responsable de l'école à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant : soins d'urgence, transport, hospitalisation, interventions cliniques jugées indispensables et urgentes par le médecin appelé, en cas d'impossibilité de nous joindre (nous ou le médecin traitant) dans les meilleurs délais.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

NOM / Prénom du jeune:

Âge à ce jour :

Scolarité / modes d'instruction antérieurs :

.....

.....

Quel vécu en a-t-il/elle eu ?

.....

.....

.....

.....

.....

Pouvez-vous résumer en quelques mots/lignes ce qui vous amène à inscrire votre enfant à au collège S.A.A.N?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les qualités, compétences, domaines d'expertise que vous reconnaissez à votre enfant ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

:

Avec qui vit votre enfant au quotidien (parents, frères, sœurs, autres) ?

.....
.....
.....

Vit-il une garde partagée ? Comment s'organise-t-elle ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont les repères importants (repères, règles, valeurs, interdits...) dans votre fonctionnement familial ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les activités de votre enfant en dehors du collège et de la maison ? Avec qui les vit-il ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier (orthophoniste, psychologue, éducateur...)? Si possible, merci de nous donner le nom de ces intervenants.

.....
.....
.....
.....

Es-tu content.e de rentrer au collège S.A.A.N ?.....

Peux-tu expliquer pourquoi ?

.....
.....
.....

Est-ce qu'il y a des choses qui t'inquiètent ?

.....
.....
.....

Qu'est-ce que tu aimes faire dans la vie ?

.....
.....
.....

Qu'est-ce qui t'intéresse beaucoup en ce moment ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qu'est-ce que tu aimerais apprendre au collège S.A.A.N?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Veux-tu ajouter autre chose ?

.....
.....

Autorisation de SORTIES SCOLAIRES

Nous soussignés, (père)

..... (mère)

autorisons notre enfant

à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école et à effectuer les déplacements à pied ou en véhicules de transport autorisés, liés à ces activités.

Les enseignements se déroulent principalement dans l'enceinte de l'école mais peuvent également avoir lieu en dehors de l'école (activités sportives, artistiques, de découvertes du monde, sorties). Les déplacements nécessitant un transport se feront sur autorisation orale des familles

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Droit à l'image

Conformément à l'article 9 du Code Civil concernant le respect de la vie privée, le droit à l'image est protégé.

Nous soussignés, (père)

..... (mère)

autorisons

n'autorisons pas

L'association CAYAJO à photographier ou filmer notre enfant
ou nous-mêmes dans le cadre des activités de l'association et à utiliser ces images.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

📅 CALENDRIER ET HORAIRES 2024 -2025

RENTREE :

Rentrée prévue le **Lundi 02 septembre 2024 à 8h15**

VACANCES SCOLAIRES :

- Toussaint : du jeudi 24 octobre 16h15, retour le lundi 04 novembre au matin
- Noël : du vendredi 20 décembre 16h15, retour le lundi 06 janvier au matin
- Carnaval : du vendredi 28 février 16h15, retour le lundi 10 mars au matin
- Pâques : du vendredi 28 avril 16h15, retour le lundi 05 mai au matin

Fin de l'année scolaire : Lundi 30 juin à 16h15

Journées pédagogiques collège fermé

- 1- vendredi 25 octobre 2024
- 2- vendredi 03 janvier 2025
- 3 - jeudi 25 mars 2025 mi-carême

Fériés 2024.2025

- 1er novembre (vendredi)
- 11 novembre (lundi)
- 25 décembre (mercredi)
- 01 janvier (mercredi)
- Lundi de Pâques : 21 avril
- 01er mai (jeudi)
- 08 mai (jeudi)
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 29 mai
- Lundi de Pentecôte : lundi 09 juin
- Abolition : mardi 27 mai

HORAIRES :

HORAIRE	CM2/6ème/5ème	
DEBUT DES COURS	8h15	
PAUSE	15 MINUTES *2	
PAUSE MERIDIENNE	12h30 A 13h30	
FIN DES COURS	16h45	

L'école est ouverte **les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 8h15 à 16h45**

Fermeture des portes à 8h10 et à 16h45

① 1/4 CONDITIONS GÉNÉRALES
« Collège S.A.A.N » POUR L'ANNÉE 2024 -2025

GENERALITES : Le Collège S.A.A.N est un établissement d'enseignement privé laïque du second degré (3ème et 4ème cycle), hors contrat avec l'Éducation Nationale. La structure juridique qui la porte est l'association CAYAJO.971.

Le collège S.A.A.N accueille des enfants à partir de 9 ans révolus. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année. L'école est située pour cette année scolaire 2024-2025 au **CAMPUS CAYAJO, 231 Chemin de Barthélemy 97128 Goyave**. L'association **CAYAJO.971** a pour vocation de créer, organiser et gérer différents projets éducatifs dans une démarche citoyenne, de mutualisation, d'entraide, de solidarité, et de dynamiser la vie sociale et l'économie localement et en s'inscrivant dans la culture Antillo-Caraïbienne, les décisions se prennent en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale (cf statuts).

Un entretien sera organisé avant chaque inscription définitive entre l'équipe pédagogique et la famille, afin de s'assurer que les projets éducatifs respectifs sont bien compatibles. L'association s'inscrit dans une démarche éco-responsable et éco-citoyenne.

PÉDAGOGIE : Notre objectif principal est : d'accueillir tous les enfants dans leur unicité, de répondre à leurs besoins d'éveil, d'apprentissage, de jeux et de respecter le rythme de chacun avec tolérance et bienveillance. Nous excluons toutes formes de violence (physiques, verbales, psychologiques) vis-à-vis des enfants venant des adultes. Un espace sera aménagé pour que l'enfant puisse prendre un temps de pause sur invitation de l'équipe ou par lui-même.

Sécurité

Des exercices de sécurité ont lieu conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article :

-R.123-12 du code de la construction et de l'habitation.

- Les consignes de sécurité sont affichées dans **CAMPUS CAYAJO**

- Le registre de sécurité, où sont répertoriés les renseignements indispensables permettant d'assurer la sécurité, prévu à l'article R. 122-29 du code de la construction et de l'habitation, est présent et à disposition de tous à l'école.

- Le directeur d'école, responsable unique de sécurité, peut saisir la commission locale de sécurité de son propre chef ou sur proposition de la communauté éducative. Le CA a mandaté, pour certaines missions de sécurité, la coordinatrice.

- L'école dispose d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) nommé Guide de sécurité cayajo.971 et nous faisons plusieurs exercices durant l'année.

- Les règles de sécurité sont enseignées aux élèves et les adultes sont vigilants quant à leur respect à l'intérieur de **CAMPUS CAYAJO**

- Les élèves ne sont pas autorisés à apporter à l'école des objets dangereux. Seuls les membres de l'équipe pédagogique sont habilités à juger du caractère dangereux d'un objet apporté par un enfant dans l'enceinte de l'école.

- Interdiction des téléphones portables, montres connectées, consoles, appareils électroniques etc.. pour les élèves. Le tout sera mis dans une boîte fermée à clés.

- Il n'est pas accepté d'objets, matériel à effigie

- L'utilisation d'Internet par les élèves est soumise au contrôle des membres de l'équipe pédagogique.

- Aucun jeux : pistolet, robot avec armes ou jeux prônant la violence ne sont tolérés. Des jeux éducatifs et de sport (trottinettes, ballon...) sont acceptés dans le cadre de la récréation et de la pause méridienne.

Signatures :

① 2/5 CONDITIONS GÉNÉRALES
« Collège S.A.A.N » POUR L'ANNÉE 2024 -2025

FRAIS DE SCOLARITE/D'ECOLAGE :

Tarif unique : 6000€ annuel , tarif d'ouverture

Proposition de paiement :

- Possibilité de payer 600€ sur 10 mois de sept 2024 à juin 2025
- Possibilité de payer 545.45€ sur 11 mois d'août 2024 juin 2025
- Possibilité de payer 500€ sur 12 mois de juillet 2024 à juin 2025

Frais d'inscription : anciens dossiers 200 € frais de dossier, réservation de la place, matériel scolaire, album photos, photos de classe etc.

Pour les nouveaux dossiers : 300 € : Frais de dossier, réservation de la place, matériel scolaire, album photos, photos de classe etc.

Pour la rentrée de septembre 2024 :

Réduction de **15%** pour **2** enfants sur la totalité des frais de scolarité/écolage et garderie scolaire Réduction de **25%** pour **3** enfants sur la totalité des frais de scolarité/écolage et garderie scolaire

Afin de pouvoir garantir notre niveau de service, nous donnons la possibilité de voter la revalorisation annuelle de nos tarifs sur l'ensemble de nos prestations.

Les familles dont les enfants ne sont scolarisés qu'à temps partiel au collège S.A.A.N en raison d'aménagements liés au handicap,(notification MDPH d'aménagements) bénéficient de tarifs qui correspondent au temps de scolarisation effectif de leur enfant (ex : 50 % des frais pour un mi-temps). Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année, les frais scolaires annuels seront calculés et facturés prorata temporis.

PAIEMENT :

Le montant annuel de la scolarité est payable à l'inscription. Vous pouvez choisir de l'étaler en 1(un) à 12 (douze) paiements avant le 05 de chaque mois.

En cas de retard de paiement une pénalité d'une valeur de 10% du montant de la facture globale non payée sera appliquée sur le mois en cours.

En cas de rejet de prélèvement, les frais inhérents seront facturés à la famille.

Des frais de gestion et de traitement du recouvrement seront appliqués à hauteur de 20 euros. Ils seront prélevés à terme échu. Signatures :

Paiement par virement automatique :

RIB
Intitulé du compte : CAYAJO.971
Code établissement : 10278 – Code guichet : 05340 – N° de compte : 00021042801 – Clé RIB : 60
devise : EUR
IBAN : FR76 1027 8053 4000 0210 4280 160
Code BIC / swift : CMCI FR 2A

- **Aucune déduction pour absence ne pourra être faite.**
- **Tout trimestre entamé est dû (sauf durant la période d'essai)**

En cas de désistement de la famille suite à la validation de l'inscription, l'association ne procédera pas au remboursement de ces frais. (Frais d'inscription)

- Nous vous demandons de signaler au plus tôt toute difficulté de paiement des mensualités au trésorier de l'association. Vous pourrez étudier avec lui des solutions. Dans tous les cas, chaque situation devra être régularisée **dans les deux mois.**

Au-delà nous ne pourrions pas mettre en péril la viabilité de l'école dont l'équilibre économique est fondamental. Votre enfant ne pourrait alors plus être scolarisé à l'école.

Signatures :

① 3/4 CONDITIONS GÉNÉRALES
« Collège S.A.A.N » POUR L'ANNÉE 2024 -2025

Modalités de paiement des frais d'écolage

- **Nous demandons que chaque famille mette en place un règlement mensuel des frais d'écolage sur la période de 10 mois allant de septembre à juin, avec une date de paiement au plus tard le 5 de chaque mois.** (ou 11 ou 12 mois)
- Tout désistement doit être signalé par courrier recommandé au moins deux mois à l'avance. Réception faite, les frais sont engagés sur tout le trimestre en cours.
- Le non-règlement répétitif dans les délais des frais d'écolage pourra entraîner l'exclusion de l'enfant, après entretien et mise en demeure adressée aux parents.
- **Les frais de relance (timbre, courrier avec AR etc...) seront imputés à la famille.**
- Concernant les familles qui présentent un retard ou un défaut de paiement systématique des frais d'écolage, nous ne procéderons pas à la réinscription pour 2025.2026 sans régularisation financière de la situation.

Signatures :

CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE : Un calendrier détaillé des jours d'école pour l'année 2024-2025 est joint au présent dossier d'inscription. Les périodes de vacances sont celles citées ci-dessus. Le collège est ouverte les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h15 à 16h45

ASSIDUITÉ :

L'instruction étant obligatoire à partir de 3 ans : Les enfants sont tenus à une assiduité minimum.

De même, il n'est pas possible de procéder à une diminution des frais de scolarité en cas d'absence. L'assiduité est obligatoire, conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation.

La direction de l'école communique aux autorités compétentes les situations relevant d'un absentéisme non légitime.

Nouveau : Il est important de faire une déclaration de scolarisation au collège S.A.A.N à la mairie de votre lieu de résidence, déclaration à envoyer dans les 8 jours de la rentrée scolaire.

ABSENCES :

Les absences des élèves sont inscrites sur un registre annuel. Merci de nous signaler l'absence de votre enfant **par téléphone ou WhatsApp** dès que possible, sur la ligne fixe de l'école (laissez un message sur le répondeur si personne ne répond) ainsi que **par mail** afin d'en garder une trace écrite. **Merci de fournir des justificatifs lors des absences.**

PÉRIODE D'ESSAI :

Une période d'essai pour les nouvelles familles (payante) d'un mois est possible : à l'issue de cette période d'essai, si la famille et l'enfant ne souhaitent pas poursuivre la scolarisation à L'École D'Ici, il est procédé à une restitution des paiements pour les mois non effectués. L'inscription est alors annulée. **Les frais d'inscription non remboursés.**

REPAS ET GOÛTERS :

Repas : 2 options soit repas fourni par les familles avec signature d'un protocole et décharge pour l'association, soit repas par un traiteur au tarif de 6.5 Euros/jour/enfant. (en date de janvier.24)

Une participation de 1 euro / jour / enfant est demandée pour les familles qui fournissent le repas pour palier aux différents frais lié a la gestion des repas du midi.

Le collège S.A.A.N n'est pas responsable de la qualité des repas apportés.

Sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire des enfants.

Il est demandé aux familles de fournir une gourde avec de l'eau chaque jour.

Il est demandé aux familles de ne pas donner de bonbons, sucreries, friandises au collège

Signatures

① 4/5 CONDITIONS GÉNÉRALES
« Collège S.A.A.N » POUR L'ANNÉE 2024-2025

Si les familles souhaitent souligner les fêtes d'anniversaire, merci de prendre contact avec l'équipe afin d'organiser les festivités.

HYGIÈNE :

Il est demandé aux familles de fournir :

☞ Une tenue complète de rechange, une casquette ou un chapeau

ASSURANCE :

☞ Nous vous demandons de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'enfant scolarisé durant l'année concernée.

VACCINATION / SANTÉ :

Les ☞ documents et ✍ renseignements demandés dans la « Fiche sanitaire de liaison » doivent être à jour et complétés. Seules les vaccinations obligatoires sont demandées.

Intervenants extérieurs participant aux activités :

Des intervenants rémunérés et qualifiés, ainsi que des intervenants bénévoles peuvent participer aux activités d'enseignement sous la responsabilité pédagogique de l'équipe éducative.

Tous les intervenants extérieurs qui apportent une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement sont soumis à une autorisation du directeur d'école. Il veillera à ce que toute personne extérieure à l'école et intervenant auprès des élèves offre toutes les garanties requises par ces principes ; il pourra mettre fin sans préavis à toute intervention qui ne les respecterait pas. Un dossier administratif est rédigé notamment avec références et une vérification du casier judiciaire.

Il est demandé à toute personne intervenant dans l'école pendant le temps scolaire et d'animation de respecter les principes fondamentaux de laïcité et de neutralité, d'adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves et de l'équipe, de s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une grande discrétion concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école.

Le personnel de l'association CAYAJO.971

Tout le personnel de l'association CAYAJO.971 a l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité. Réciproquement, le personnel a le droit d'être respecté dans sa fonction.

Le personnel Educatif de l'association CAYAJO.971, est à l'écoute des parents et répond à leurs demandes d'informations sur les acquis et le comportement scolaire de leur enfant. Ils sont garants du respect des principes fondamentaux et des valeurs de l'école.

Les élèves :

En application des conventions internationales auxquelles la France a adhéré, les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. Ainsi, conformément à l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ratifiée par la France le 7 août 1990, « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention ». **En conséquence, « tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit ».**

Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique ou morale.

① 5/5 CONDITIONS GÉNÉRALES
« Collège S.A.A.N » POUR L'ANNÉE 2024 -2025

Chaque élève/adulte/famille a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par les conditions générales. Les élèves/adultes/familles utilisent un langage approprié, respectent les personnes, les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquent les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur à l'école D'Ici.

Aussi la direction de l'Ecole D'Ici se réserve le droit selon le comportement inapproprié et inacceptable de l'enfant, de l'adulte, de la famille (propos injurieux, violence, dégradation du matériel etc..) de modifier le contrat en proposant une réduction du temps d'assiduité ou une fin de contrat de scolarité.

Les animaux : les familles en inscrivant leur enfant au sein de notre établissement, acceptent le projet pédagogique dans lequel les animaux ont une place et un rôle majeur et prépondérant.

Signatures :

Les parents

Ils sont informés des acquis et du comportement scolaire de leur enfant. Ils ont la possibilité de se faire accompagner d'une tierce personne.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école. **La participation des parents aux réunions et rencontres auxquelles les invite l'équipe pédagogique est un facteur essentiel pour la réussite des enfants.**

Il leur revient de faire respecter par leurs enfants le principe de laïcité, notamment en ce qui concerne les prescriptions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, et de s'engager dans le dialogue que l'équipe pédagogique leur propose en cas de difficulté. Dans toutes leurs relations avec les autres membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

J'atteste avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales du présent dossier d'inscription du collège S.A.A.N

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

F5 : ENGAGEMENT

Famille de.....
Le présent engagement (contrat) est conclu pour une année scolaire s'entendant de la période
du : 01 septembre 2024 au 31 août 2025

FONCTIONNEMENT PARTICIPATIF :

- **Il est demandé aux familles de ne pas donner de bonbons, sucreries au collège**
- **De respecter le règlement du collège.**
- **De collaborer à la mise en œuvre de la démarche pédagogique du collège,**
- **De respecter les modalités d'organisation et les modalités de fonctionnement pédagogiques qui incombent au collège**
- **Toute dégradation intentionnelle du mobilier, du matériel fera l'objet d'un remboursement.**
- **Une fois la famille sur le site (arrivée/départ) les enfants sont sous la responsabilité des**
- **parents. De respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du site 8h15 – 16h45**

PAIEMENT : FRAIS DE SCOLARITE/D'ECOLAGE : Tarif unique : 6000€ annuel/enfant, possibilité de payer 6000 € sur 10 mois de sept à juin. (11 ou 12 fois de juillet/août 2024 à juin 2025).

Résiliation anticipée et motif légitime.

Le représentant légal de l'enfant ou l'association CAYAJO.971 pourra résilier le contrat sans préavis, de façon anticipée, uniquement dans les cas que la loi autorise, en cas de force majeure dûment justifiée au sens de l'article 1148 1218 du Code civil et de la jurisprudence en vigueur, ou en cas de motif légitime, conformément à l'article 4. La charge de la preuve de cet événement appartient à celui qui s'en prévaut. En dehors des motifs cités ci-dessus.

- **Le présent contrat pourra être résilié dans le respect d'un préavis de 2 (deux) mois à compter de la réception par l'école d'une demande écrite datée et signée par les responsables légaux de l'enfant.**
- La demande de résiliation anticipée devra être adressée par courriel CAYAJO.971@gmail.com (vous recevrez une confirmation du courriel) ou à l'adresse postale suivante : Association CAYAJO.971, 8 lot SCAMO-97128 GOYAVE
- Le règlement est effectué par prélèvement automatique. En cas de rejet du prélèvement, le montant dudit prélèvement sera représenté le mois suivant, à défaut de régularisation préalable par le parent ou représentant légal de l'élève.
- **Le non-règlement par le parent ou le représentant légal de l'élève des frais de scolarité vaudrait résiliation du contrat le premier jour du mois suivant la date de réception de la lettre de mise en demeure de l'association CAYAJO.971 (pour collège S.A.A.N demeurée infructueuse. Le règlement reste dû même si résiliation. Les réinscriptions et retour de l'enfant en classe ne sont pas de droit, et restent conditionnés au règlement complet des frais de scolarité et à une validation expresse de l'équipe pédagogique. Même si l'enfant n'est plus accepté à l'école pour retard de frais de paiement, le règlement des frais est quand même dû.**
- Les frais engagés de relance (lettre avec AR...), les frais bancaires de rejet de prélèvement seront à la charge de la famille. **RAPPEL** : Il est impératif de signaler rapidement à l'école tout changement d'adresse, de numéro de téléphone et/ou d'adresse mail.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Frais de scolarité/écolage annuels pour la famille (hors réductions) :

Nom et prénom de l'enfant	Temps de scolarisation (dans le cas d'un handicap nécessitant des aménagement)	Frais de scolarité annuels du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
Enfant 1 : %€
Enfant 2 : %€
Enfant 3 : %€
Total des frais pour la famille :	€

Frais de scolarité annuels pour la famille (avec réductions) :

Frais de scolarité annuels pour la famille, avant réductions€
Montant de la réduction « fratrie » (..... %)€
Montant de la réduction « salariés » (..... %)€
Frais de scolarité annuels pour la famille après réductions€

PAIEMENT :

**Tarif unique : 6000€ annuel/enfant, possibilité de payer 600 € sur 10 mois de sept à juin. (11 ou 12 mois)
Le montant annuel de la scolarité est payable à l'inscription. Vous pouvez choisir de l'étaler en 1(un)
à 12 (douze) paiements avant le 05 de chaque mois. (de juillet/août 2024 à juin 2025)**

En cas de retard de paiement une pénalité d'une valeur de 10% du montant de la facture globale non payée sera appliquée sur le mois en cours.

En cas de rejet de prélèvement, les frais inhérents seront facturés à la famille.

Des frais de gestion et de traitement du recouvrement seront appliqués à hauteur de 20 euros. Ils seront prélevés à terme échu.

Nous, soussignés.....

responsables légal de.....

Nous nous engageons à verser les frais de scolarité annuels précisés ci-dessus pour l'année 2024-2025.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère :

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère :

F7 : DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'association CAYAJO.971 enregistre et traite les informations, dont certaines ont un caractère personnel, qui sont communiquées par les parents ou les représentants légaux lors de l'inscription de leur enfant.

L'association CAYAJO.971 traite ces informations aux fins d'information des parents ou représentants légaux de l'élève et de gestion de leur relation.

Les données personnelles collectées sont réservées à l'usage par L'association CAYAJO.971 et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chaque parent d'élève ou représentant légal dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courriel à l'adresse suivante CAYAJO.971@gmail.com ou un courrier à l'adresse suivante : Association CAYAJO.971- 8, lot. SCAMO 97128 GOYAVE, en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et électronique, afin d'accélérer la prise en compte de sa demande.

Le parent d'élève ou représentant légal peut aussi s'opposer au traitement des informations le concernant en adressant un courriel ou courrier à L'association CAYAJO.971 comme indiqué ci-dessus.

L'association CAYAJO.971 a mis en œuvre des moyens actuels visant à préserver la confidentialité et la sécurité des informations fournies et traite les données à caractère personnel du parent ou représentant légal de l'élève sur des serveurs localisés en France.

L'association CAYAJO.971 conserve les données collectées pendant 5 (cinq) ans.

En outre, en application de la Délibération n°2006-138 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe, le parent d'élève ou le représentant légal est informé que le traitement automatisé d'informations, n'a pas fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Respecte la loi et la procédure RGPD

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

A remplir si vous ne souhaitez pas fournir le carnet de vaccination :

CERTIFICAT DE VACCINATION

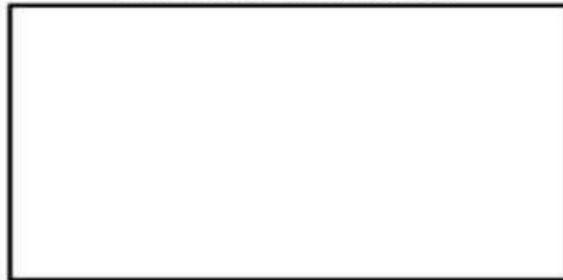
Je soussigné Docteur _____

certifie que l'enfant _____ âgé de ____ ans et ____ mois
satisfait aux obligations vaccinales.

Certificat établi pour les inscriptions scolaires et les activités collectives.

Fait à _____ le ____/____/____

Cachet et signature du Médecin



*Ce document peut être signé à toute occasion par un professionnel de la santé après
vérification du carnet de santé. Il ne nécessite pas une consultation.*

A CONSERVEZ PRECIEUSEMENT.

Il reste valable jusqu'aux âges clés des obligations vaccinales (6 ans, puis 11 ans, puis
indéfiniment).

Pour information : Merci d'informer l'école si votre enfant présente une maladie à éviction.

MALADIES INFECTIEUSES TRANSMISSIBLES

MALADIES INFECTIEUSES	EVICION du malade	CERTIFICAT MEDICAL	ARRET souhaitable	INFO MPSFE	INFO COLLECTIVITE
Coqueluche	OUI - 5 j après le début d'une antibiothérapie			OUI	
Gale	OUI - 3 j après traitement			OUI	
Hépatite A ¹	OUI - 10 j à/c de l'ictère ou des signes cliniques			OUI	Selon les directives de l'ARS
Hépatite B ¹	NON			OUI	Selon les directives de l'ARS
Impétigo	NON si lésions protégées OUI - 72 h après le début de l'antibiothérapie si les lésions sont trop étendues et ne peuvent pas être protégées.				
Infections à herpès simplex	NON		X		
Infections invasives à méningocoque ¹ (= méningite à méningocoque)	OUI et hospitalisation			OUI	Selon les directives de l'ARS
Infections à streptocoque A : Scarlatine	OUI - 2 j Après le début de l'antibiothérapie	X		OUI	
Maladie pieds-mains-bouche – Stomatite vésiculeuse entérovirale avec exanthème	NON		X		
Megalerythème épidémique (5^{ème} maladie)	NON		X	OUI	Personnel – parents > risque femmes enceintes
Méningite virale	NON		X	OUI	
Molluscum Contagiosum	NON (MT pour piscine)				
Mononucléose infectieuse	NON				
Oreillons	OUI – jusqu'à guérison clinique			OUI	
Pédiculose du cuir chevelu	NON - si traitement				OUI Informez les parents de la classe, par écrit, de l'existence de cas
Rougeole ¹	OUI - jusqu'à guérison clinique			OUI	Selon les directives de l'ARS
Rubéole	OUI - jusqu'à guérison clinique				OUI Personnel – parents > risque femmes enceintes
Teigne du cuir chevelu et de la peau	OUI	X			
Tuberculose ¹	OUI Si la personne est bacillifère	X	OUI		Selon les directives de l'ARS
Varicelle	OUI - jusqu'à guérison clinique (soit jusqu'à l'apparition des croûtes, sauf surinfection).		X		OUI personnel – parents > risque femmes enceintes

¹ Maladie à déclaration obligatoire

Réf. : * Arrêté du 3 mai 1989

* Guide HCSP des conduites à tenir en cas de maladies transmissibles dans une collectivité 28 septembre 2012



PROCÉDURE DU « PANIER REPAS »



ENGAGEMENT DES FAMILLES

Les modalités d'accueil des enfants et les procédures mises en place par l'association CAYAJO.971 visent à garantir la sécurité maximale des enfants soumis à un régime alimentaire particulier pour raison d'allergies et pour les familles qui ont opté pour l'option "panier repas". Nous vous rappelons que ce dispositif est gratuit pour les familles.

LA FABRICATION DES REPAS

- Les parents fournissent la totalité des composantes du repas et assument la pleine et entière responsabilité de sa fabrication.
- L'enfant ne consomme que le repas et les ingrédients fournis par la famille.

MATERIEL

- Les parents s'engagent à fournir le repas dans des boîtes hermétiques supportant un réchauffage au four micro-ondes (pas de boîtes métalliques si repas chaud).
- Toutes les boîtes sont étiquetées au nom de l'enfant.

CHAÎNE DU FROID ET CONDITIONS DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE

- Les éléments du repas sont mis dans une glacière ou un sac isotherme (identifié au nom de l'enfant), de dimension adaptée. La glacière ou le sac isotherme doit répondre aux caractéristiques de maintien de la chaîne du froid (0° à +6°), notamment en y incluant les blocs de conservation congelés nécessaires de façon à garantir la conservation du repas sans rupture de la chaîne du froid jusqu'à l'heure du déjeuner.
- Dès l'arrivée dans l'enceinte la glacière est remise au personnel qui la place dans un lieu réservé à cet effet (frigo)

CONSOMMATION

- L'accueil de l'enfant est réalisé dans les conditions générales de surveillance du restaurant scolaire. Il appartient donc aux parents d'informer leur enfant des mesures spécifiques qu'il doit prendre.
- Seuls les composantes du repas et ingrédients fournis par la famille sont donnés aux enfants.

RETOUR

- Les boîtes sont vidées des aliments non consommés mis au compost et font l'objet, ainsi que les ustensiles utilisés, d'un lavage sur place par le personnel et les enfants. Le matériel est ensuite replacé dans la glacière ou le sac isotherme et placé dans le sac de l'enfant.
- Il appartient à la famille de respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (chaîne du froid, propreté des contenants).
- Dans le cas où cette procédure ne serait pas respectée, l'association se réserve le droit de plus accepter les paniers repas.

NOM et PRENOM de l'enfant : _____

Date de naissance :

____ / ____ / ____

Date :

Signature des parents ou tuteurs légaux :

(Précédées de la mention « Lu et approuvé, valable pour décharge de responsabilité »)